



Marilen Matter Graf

Chefin Leistungssport SUS (Swiss University Sports Federation)  
c/o ASVZ Sport Center Polyterrasse | ETH Zürich | CH-8092 Zürich  
Tel.: +41 44 632 87 51 | Mob.: +41 79 335 69 71  
e-mail: marilen.matter@shsv.ch

## UNIVERSIADE 2 mars au 12 mars 2019 à Krasnoïarsk (RUS)

### Concept de sélection pour la discipline sportive patinage artistique

#### A DISPOSITIONS GÉNÉRALES POUR TOUS LES GENRES DE SPORTS

##### 1. Buts de la fédération

À l'Universiade, les athlètes nominés doivent au moins confirmer les performances de sélection exigées. Avec ce niveau de performance, il faut avoir toutes les chances de se placer dans le **premier tiers du classement** sous les conditions qui règnent à Krasnoïarsk. (Voir aussi point 2)

Une confirmation du niveau de performance de la saison d'hiver actuelle 2017/18 resp. 2018/19 est une condition de base afin que la performance puisse être confirmée à l'Universiade. Les critères appropriés se trouvent dans le concept de sélection spécifique à chaque sport (voir Partie B).

En 2021 auront lieu les **Universiades d'hiver à Lucerne, Suisse centrale** (21.1. – 31.1.2021). La fédération suisse du sport universitaire (FSSU) en collaboration avec les fédérations veut y être représentée avec une équipe forte. Au niveau des fédérations, l'atteinte de cet objectif doit être intégré, tout comme les critères de sélection 2019 qui devront être adaptés en vue de ce gros événement.

##### 2. Critères formels

Seulement celui qui remplit les conditions ci-après a le droit de participer à l'Universiade d'hiver 2019:

- Être de nationalité suisse
- Âge: avoir au moins 17 ans jusqu'à 25 ans au maximum, c'est-à-dire être né entre le 01.01.1994 et le 31.12.2002
- Statut d'étudiant:  
Immatriculation ordinaire à un établissement d'enseignement supérieur suisse ou étranger reconnu (carte de légitimation) resp. à une grande école suisse ou être ancienne étudiante/ancien étudiant: <https://www.swissuniversities.ch/de/hochschulraum/anerkannte-schweizer-hochschulen/>
- La fin des études ne doit pas avoir eu lieu avant 2018 (certificat final, diplôme) ou exceptionnellement (décision FSSU) celles ou ceux au bénéfice d'une maturité ou des normaliennes/normaliens avec certificat final et avec une attestation d'une haute école stipulant que les études débiteront au semestre d'été 2019.

Voir aussi formulaire PDF correspondant: **droit de participation FISU (Certificate of Academic Eligibility – CAE)**

##### 3. Mode de sélection

Tous les athlètes que s'intéressent à la participation à l'Universiade doivent s'inscrire par écrit (donner les indications personnelles nécessaires) auprès du chef de discipline FSSU.

**Dernier délai d'inscription: 15.07.2018**

Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Winter Universiade Partner





Toutes les indications dans le Gamemanager doivent être intégralement complétées par les athlètes jusqu'au **31.10.2018**.

La composition de la commission de sélection est fixée dans le règlement du ressort de la CT internationale FSSU.

La commission de sélection se compose des fonctionnaires suivants :

- Cheffe du sport élite de la SUS ((Marilen Matter Graf)
- Chef de la discipline sportive patinage artistique de l'Universiade 2019 (Jean-sébastien Scharl)
- Chef de la délégation SUS Universiade 2019 (Christoph Böcklin)

La commission de sélection décide sans appel à la majorité des voix. Les athlètes sont informés de la décision de sélection par le chef de disciplines avant la communication officielle aux médias.

#### 4. Autres dispositions

Les critères de compétitions sont fixés par les organisateurs, respectivement les règlements publiés par la FISU. Si davantage d'athlètes que ceux pouvant être admis à l'Universiade remplissent les critères de sélection, les places sont attribuées par la commission de sélection en tenant compte du plus haut potentiel de performance.

Si, durant la période de sélection exigée, des compétitions ne peuvent pas se dérouler, le comité de sélection a la possibilité de se référer à des résultats antérieurs.

Pour des cas exceptionnels (blessures, maladie, événements particuliers etc.), la commission de sélection a le droit de s'écarter des dispositions de sélection indiquées.

En principe, les athlètes sélectionnés doivent verser une contribution personnelle. Les athlètes sélectionnés doivent en général payer un montant à hauteur de CHF 800.- maximum.

#### 5. Santé

Les athlètes, pour lesquels l'engagement pourrait être compromis pour des raisons de santé ou de blessures, doivent se faire examiner par un médecin-conseil de la SUS.

Dans la mesure où les compétitrices/compétiteurs connaissent les circonstances, ou devraient les connaître, et sachant qu'elles limitent ou mettent en question un engagement couronné de succès à l'Universiade, il faut informer le médecin de la délégation immédiatement et sans faute avant le départ. Suivant la situation, celui-ci informe le DC et la direction de la délégation.

Dans les deux cas mentionnés ci-dessus, c'est la direction de la délégation qui décide de la participation et de l'engagement des athlètes en se basant sur les recommandations du médecin de la délégation.

Les athlètes participants sont soumis aux règles de la WADA dès la sélection définitive. La page Web [www.antidoping.ch](http://www.antidoping.ch) donne toutes les informations concernant les droits et devoirs des athlètes ainsi que pour l'encadrement (entraîneur, coaches et physiothérapeutes).

#### 6. Dispositions finales

Les athlètes sélectionnés qui transgressent les dispositions des parties A et/ou B, devront payer la totalité des frais. D'autres sanctions restent réservées.

26.02.2018/MM

Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Winter Universiade Partner





## B CRITÈRES PARTICULIERS DE LA SÉLECTION POUR LA DISCIPLINE SPORTIVE patinage artistique du 2.03.2019 au 12.03.2019 à Krasnoyarsk (Russie)

### 1. Dispositions

Lors des Universiades de 2019, les athlètes sélectionnés doivent au minimum confirmer les performances qui ont conduit à leur nomination. Avec ce niveau de performance, ils devraient pouvoir se placer dans **le premier tiers du classement**.

Cet objectif s'inscrit également dans la perspective des Universiades de 2021 (Lucerne) où Swiss Ice Skating souhaite être représenté par une délégation forte dans chacune des disciplines (individuel, couple, danse sur glace).

La Commission de sélection est composée de :

Cheffe du sport d'élite à la SUS Marilen Matter  
Chef de la discipline à la SUS Jean-Sébastien Scharl  
Chef de délégation Christoph Böcklin

Pour être sélectionné, les athlètes doivent remplir les critères qui ont été définis par la Commission Swiss Ice Skating composée de :

Chef du sport d'élite Swiss Ice Skating Laurent Alvarez  
Cheffe commission Sport Swiss Ice Skating Denise Gallandat-Di Grazia -  
Chef de la discipline à la SUS Jean-Sébastien Scharl

### 2. Attestation de performance

#### Critères de sélection :

- Faire partie du pool de sélection de Swiss Ice Skating en date du 30.08.2018

#### Pour les dames :

- 1) Classement dans les 5 premières lors du championnat Suisse Elite 2019 et totaliser un minimum de 135 points lors de cet événement.
- 2) Présenter au minimum 2 scores de plus de 120 points entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors de compétitions nationales et/ou internationales (Swiss Cups, compétitions internationales ISU).

#### Pour les messieurs \* :

- 1) Classement dans les 5 premiers lors du championnat Suisse 2019 et totaliser un minimum de 150 points lors de cet événement.
- 2) Présenter au minimum 2 scores de plus de 135 points entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors de compétitions internationales et/ou nationales (Swiss Cups, compétitions internationales ISU).

Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Winter Universiade Partner





#### Pour les Couples et danse sur glace :

- 1) Totaliser un minimum de 135 points lors du championnat Suisse Elite 2019.
- 2) Présenter au minimum 2 scores de plus de 120 points\* entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 lors de compétitions internationales.

### 3. Dispositions particulières pour l'Universiade 2019

Les athlètes intéressés( probables) ont jusqu'au **15.07.2018** pour s'annoncer auprès du cheffe de la discipline Jean-Sébastien Scharl par email à l'adresse suivante :

[jean-sebastien.scharl@unil.ch](mailto:jean-sebastien.scharl@unil.ch) en justifiant votre désir de participer avec votre nom – prénom date de naissance – numéro de natel - nom du coach et son email.

Prière d'annoncer les compétitions auxquelles vous allez participer pour accéder aux critères de sélection.

La sélection définitive sera annoncée au plus tard le 15.01.2019. Deux athlètes au maximum seront sélectionnés (par catégorie).

\* Sous réserve de l'adaptation des règlements ISU intervenant en juin 2018

### 4. Communication

Le CD assure la communication avec la fédération sportive et informe les potentiels athlètes le plus tôt possible sur les décisions.

Lausanne le 18 juin 2018  
Chef de discipline patinage artistique à la SUS Jean-Sébastien Scharl  
079.472.37.95  
[jean-sebastien.scharl@unil.ch](mailto:jean-sebastien.scharl@unil.ch)

Zürich, le 15 juin 2018  
Cheffe sport de performance SUS, Marilen Matter Graf

Universiade Host



Member of



Official Sponsors



Winter Universiade Partner

